

La Municipalité de Vevey demande la suspension de Lionel Girardin

Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du lundi 28 mai, la Municipalité de Vevey a décidé de demander au Conseil d'Etat la suspension de M. Lionel Girardin consécutivement au dépôt d'une plainte pénale par le Conseil d'Etat à son encontre.

Lors de sa séance du lundi 28 mai, la Municipalité de Vevey a décidé à la majorité de demander au Conseil d'Etat la suspension préventive de M. Lionel Girardin de ses fonctions de municipal pour une durée de 6 mois.

Cette décision fait suite aux investigations du Contrôle cantonal des finances (CCF) concernant les activités de M. Girardin dans sa fonction de président de la Fondation Apollo et à la décision du Conseil d'Etat de déposer une plainte pénale à son encontre conformément aux recommandations du CCF.

La Municipalité de Vevey attend désormais les conclusions du Ministère public sur cette affaire. En vertu de la présomption d'innocence, la Municipalité ne communiquera plus à ce sujet jusqu'à la clôture de la procédure judiciaire.

La Municipalité de Vevey souhaite que tout soit mis en œuvre pour permettre à la Fondation Apollo de continuer ses activités dans les meilleures conditions afin que les personnes bénéficiaires des prestations de cette Fondation ne soient pas impactées par cette situation.